



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

1/1

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR |
RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège
Social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

SD : 865002746125492

ADRESSE DE LIVRAISON	TRANSPORTS GRANGIE ZA DE REGOURD CHEMIN RIVIERE DE REGOURD 46000 CAHORS		ADRESSE DE FACTURATION
	N° CLIENT 85705113	DATE 03/10/2025	

POUR NOUS CONTACTER

Tél : 05 65 41 00 71 | entreprises.lim@psa.totalenergies.com

LA POSTE

550725	12075	3617	
123	1/	1	10



SARL TRANSPORTS GRANGIE
CHEMIN RIVIERE DE REGOURD
ZA DE REGOURD
46000 CAHORS

251007

DÉSIGNATION		QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT	P.U. NET HT	MONTANT HT
P00033 EXCELLIUM PRO		3000,00 L		1390,83/1000L	60,83	1330,00/1000L 3990,00
CONDITIONS DE PAIEMENT		BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA		MONTANT TOTAL
LCR 30j nets ÉCHÉANCE 03/11/2025		3990,00	20 %	798,00	€ HT	3990,00 €
					€ TVA	798,00 €
					NET À PAYER ►	4 788,00 €



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable.

- * L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.
- ans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code de Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisées.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autre usage non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir. Economisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

T-PS0 477 BOULEVARD ALFRED DANAY BP 47 33028 BORDEAUX CEDEX	N° CLIENT 85705113	N° FP06200701
	DATE 03/10/2025	NET À PAYER 4 788,00